

qui prirent les délibérations suivantes, que nous reproduisons textuellement :

« Le dernier jour de fevrier mil cinq cens quarante-troys (5).

« Messieurs les conseillers, assavoir messieurs Mathieu Athiaud, docteur, Claude Regnaud, Symon Court, Claude Teste, André Garbot, Antoine Vincent, Claude Montconis.

« Se sont transportez au lougis de monseigneur de Saint André, seneschal gouverneur de Lyon, en larchidiacone, de matin, ou estoient monsieur le lieutenant du Peyrat, messieurs de Vauzelles, advocat, Baronnat, procureur du Roy, et monsieur le Juge ordinaire.

« Lequel seigneur seneschal leur a communique une lettre que le Roy lui a escript et quil a receu luy estant en sa maison de Saint Andre, par laquelle luy a mande venir en ceste ville pour donner ordre aux fortifications, mesmement du coste Saint Just, dont la teneur sen suyt :

« A Nostre ame et feal le seigneur de Saint Andre, nostre seneschal et gouverneur en la ville de Lyon et pays de Lyonnois.

« *Monsieur* de Saint Andre, pour ce que jay eu advis que mes ennemys ont quelque entreprinse sur ma ville de Lion que desseignent executer passans par le pays de Bresse. A ceste cause, je vous prie vous retirer incontinant audict Lyon et pourveoir que les habitans de ladicte ville facent en tous la meilleur et plus grande dilligence quil sera possible besongner aux fortifications dicelle, et mesmement du

---

(5) 1543 avant Pâques, qui correspond à l'année 1544.